PAKA PHILIPPE LABS

LES TROIS QUESTIONS AVANT DE CITER

Une intelligence artificielle peut vous donner une référence parfaite. Elle ne l'a jamais vérifiée. Avant de la citer, passez-la à ces trois questions.

1 **EXISTE-T-ELLE ?**

Cherchez-la dans la source officielle : le journal officiel, le recueil, la juridiction. En cas de doute, demandez au greffe.

Introuvable ? Vous ne la citez pas.

2 **DIT-ELLE CELA ?**

Lisez le passage vous-même. Une référence qui existe peut dire autre chose que ce qu'on lui fait dire.

3 **S'APPLIQUE-T-ELLE ICI ?**

Le bon pays. La bonne juridiction. La version en vigueur à la date des faits.

SIGNAL D'ALARME. *Reposez la même question. Si la référence change, méfiez-vous : une vraie décision a un seul nom, un seul numéro, une seule date.*

LA BONNE MÉTHODE

D'abord vos documents. Ensuite l'intelligence artificielle.

1. Rassemblez vos documents, datés et à jour.
2. Branchez l'outil dessus, pour qu'il cite la page.
3. Un humain relit. Aucune citation ne sort sans relecture.

AVANT DE COLLER UN DOCUMENT

1. **Où vont mes données ?** Lisez les conditions de l'outil.
2. **Ai-je le droit de les partager ?** Dossier client, médical, interne : vérifiez d'abord vos obligations.
3. **Qu'est-ce qui identifie quelqu'un ?** Un nom, mais aussi, mis ensemble, une date, une ville, un montant.

Tant que ces trois points ne sont pas vérifiés : ne collez rien que vous ne publieriez pas.

LA RÈGLE

Si une référence ne passe pas les trois questions, vous ne la citez pas.

« Une référence produite par une intelligence artificielle n'existe pas tant que celui qui la cite ne l'a pas lue à la source. »

Position de Pakaphilippelabs. Une proposition du laboratoire, pas une règle de droit.

FICHE PPL-R-01 · v1.0 · octobre 2026 · Pakaphilippelabs · laboratoire africain du droit appliqué à l'intelligence artificielle
Fiche méthode n°1 · Épisode 1 · Libre de diffusion, avec mention de la source